



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

E/ECE/1378
1er mars 2000

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

Cinquante-cinquième session
(Point 5 de l'ordre du jour provisoire)

**CONTRIBUTION AUX DÉBATS ET MANIFESTATIONS
DE PORTÉE MONDIALE**

Note du Secrétaire exécutif

Dans sa résolution 1998/46, le Conseil économique et social a reconnu le double rôle des commissions régionales en tant qu'antennes régionales de l'Organisation des Nations Unies et éléments du paysage institutionnel régional. En ce qui concerne le premier de ces deux rôles, le Conseil économique et social a souligné qu'il importait d'associer de manière plus concrète les activités des commissions régionales et celles que mène l'Organisation, dans son ensemble, dans les secteurs économique et social et il a insisté sur le rôle confié aux commissions régionales dans la préparation et le suivi des grandes conférences de l'Organisation des Nations Unies.

Les pays membres de la CEE et son secrétariat ont relevé ce défi et continueront à le faire. Pour les pays membres de la CEE, l'interaction est importante car elle leur permet de faire connaître leurs idées communes dans des enceintes mondiales et à des pays qui ne sont pas membres de la Commission.

On trouvera dans le rapport ci-après des informations sur le rôle que la Commission a joué dans le processus conduisant à l'examen en 2000 du Programme d'action de Beijing. Il donne aussi à la Commission un aperçu de la contribution que le secrétariat de la CEE a apportée à la Xe CNUCED. En ce qui concerne l'avenir, il est question de ce que la CEE pourrait faire pour donner suite à l'Année internationale des personnes âgées.

Les pays membres de la CEE se sont déclarés satisfaits du travail du secrétariat de la CEE qui a fait la preuve de son aptitude à organiser des réunions fructueuses s'inscrivant dans la perspective de manifestations mondiales même dans des domaines pour lesquels il ne dispose pas de compétences propres. Il s'agit toutefois d'un travail très absorbant qui exige beaucoup de ressources. Même lorsque des ressources extrabudgétaires sont fournies, les fonctionnaires permanents sont tenus de consacrer beaucoup de temps à ces activités, au détriment d'autres tâches.

Compte tenu de ce qui précède, il est peut-être temps pour tous les intéressés de réfléchir à la façon dont on pourrait, dans l'avenir, envisager la contribution de la CEE à des manifestations de portée mondiale de manière moins ponctuelle, peut-être en attribuant un poste supplémentaire au Bureau du Secrétaire exécutif.

I. RÉUNION RÉGIONALE PRÉPARATOIRE, ORGANISÉE PAR LA CEE, DE L'EXAMEN EN L'AN 2000 DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'ACTION DE BEIJING

1. Dans le cadre de l'examen mondial "Beijing + 5", la Réunion régionale préparatoire de l'examen en l'an 2000 de la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing, organisée par la CEE, s'est tenue du 19 au 21 janvier 2000. Cette manifestation a rassemblé environ 1 000 participants représentant 51 États membres de la CEE et quelque 250 organisations non gouvernementales (ONG), d'autres organismes des Nations Unies et des institutions spécialisées ainsi que d'autres organisations intergouvernementales.

2. La Réunion était articulée autour de cinq thèmes de fond : les femmes et l'économie, la violence envers les femmes et les filles, les femmes et les filles dans les conflits armés, les femmes dans les postes de pouvoir et la prise de décisions et les mécanismes institutionnels pour la promotion de la femme.

3. Comme en témoignent les déclarations qui ont été faites par les participants et les réactions recueillies par la suite, la Réunion peut être considérée comme une réussite. Les résultats ci-après méritent notamment d'être mentionnés :

a) L'adoption d'un ensemble de conclusions concertées par les gouvernements qui ont participé à la Réunion. Pour chacun des cinq thèmes, les conclusions contiennent une présentation des principaux domaines dans lesquels des mesures doivent être prises, assortie de recommandations concrètes et de l'indication précise des acteurs responsables. Grâce à des consultations préalables approfondies entre le secrétariat de la CEE, les États membres et les institutions partenaires, il a été possible de présenter à la Réunion un projet de conclusions bien conçu et très structuré et les conclusions ont pu ainsi être adoptées rapidement et sans difficulté.

b) La participation importante des ONG à tous les volets de la Réunion, à savoir leur présence au sein des différents groupes, leurs interventions dans le débat général et leur rôle dans la mise au point des conclusions concertées, le tout grâce à un processus d'accréditation des ONG sans exclusive associé à des règles de participation claires.

c) Un solide travail de préparation effectué par les ONG qui a commencé aux niveaux national et sous-régional et s'est conclu par la réunion de travail des ONG des 17 et 18 janvier 2000. Cette réunion a été organisée par le Comité des ONG sur la condition de la femme et son Groupe de travail sur les femmes dans la région de la CEE. Les ONG ont constitué des groupes de discussion pour examiner les cinq thèmes de la Réunion de la CEE et ont élu dans chacun de ces groupes des représentants chargés d'exposer leur position à cette réunion. À la réunion de travail, des coalitions d'ONG du Canada, des États-Unis d'Amérique, de l'Union européenne, des pays d'Europe centrale et orientale et de la Communauté d'États indépendants ont soumis des rapports sous-régionaux. Dans le cadre du programme de cette réunion de travail, 17 ateliers ont par ailleurs été organisés sur diverses questions se rapportant aux cinq thèmes de la Réunion de la CEE. À partir des recommandations émanant des ateliers et des réunions des groupes de discussion, des propositions ont été élaborées pour compléter le projet de conclusions concertées de la CEE. Un grand nombre de ces propositions, mais pas toutes, ont été acceptées par les gouvernements participants et reprises dans les conclusions qui ont été finalement

adoptées. Il a été décidé de joindre le rapport de la réunion de travail des ONG en annexe au rapport de la Réunion de la CEE afin de présenter les propositions des ONG émanant de chaque groupe de discussion et de montrer dans quelle mesure elles avaient été approuvées, de manière à garantir une totale transparence.

d) La coopération étroite entre le secrétariat de la CEE et les quatre principaux partenaires les plus actifs dans la région dans les domaines correspondant aux thèmes retenus, à savoir le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), le Conseil de l'Europe et la Commission européenne. Tous les quatre, en fonction de leur composition et de leurs domaines de compétence respectifs, ont mis leur compétence au service des préparatifs de la Réunion et ont fourni une partie du personnel qui a aidé le secrétariat à mettre au point sous leur forme définitive les conclusions concertées adoptées à la Réunion elle-même. En outre, le PNUD et l'UNIFEM ont apporté un concours financier qui a permis à un grand nombre d'ONG de pays de la CEE en transition d'être présentes. Ces organismes ont aussi largement facilité la participation active de représentants d'organisations gouvernementales et non gouvernementales aux travaux de la Réunion, ce qui a permis d'instaurer entre la CEE et ces organisations d'excellentes relations de travail qui, à leur tour, faciliteront dans l'avenir une possible collaboration.

4. Les participants à la Réunion ont souligné l'aptitude de la CEE à servir de cadre régional pour l'examen de questions économiques et sociales et à assurer la liaison entre les gouvernements et les ONG. Ils ont en outre encouragé la Commission à accélérer l'intégration d'une perspective sexospécifique dans ses activités, en particulier celles qui ont trait aux pays en transition et des mesures sont prises pour que cette évolution se concrétise.

5. La Commission souhaitera peut-être exprimer son appui sans réserve aux conclusions approuvées à la Réunion, qui constitue l'apport de la région de la CEE au processus mondial d'examen qui s'achèvera avec la session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée "Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle" qui aura lieu en juin 2000.

II. LA Xe CNUCED

6. Le Secrétaire général de la CNUCED, M. R. Ricupero, a invité les Secrétaires exécutifs des cinq commissions régionales à la dixième session de la Conférence afin de prendre part à un débat interactif sur "la mondialisation, la régionalisation et le développement". Ce débat, auquel M. Ricupero a participé, était dirigé par M. Enrique Iglesias, Président de la Banque interaméricaine de développement (BID) et ancien Secrétaire exécutif de la CEPALC. Deux questions ont été abordées :

a) L'impact de la mondialisation sur chaque région (commerce, investissements et conséquences des crises récentes);

b) La régionalisation en tant que moyen de préparer les pays à la mondialisation (avec une question subsidiaire sur ce qui fait qu'un mécanisme sous-régional est efficace ou non).

7. Il est ressorti du débat sur le premier thème qu'en Europe et en Amérique latine, la régionalisation progressait plus rapidement que la mondialisation. Autrement dit, la part du commerce régional dans le total des échanges de ces deux régions est en augmentation. En outre, la part des IED effectués par l'Europe occidentale dans l'ensemble de l'Europe est elle aussi en hausse. Il n'en va pas de même en Afrique et au Moyen-Orient. En Asie, la situation varie d'une sous-région à l'autre. Deux enseignements se dégagent de ces observations : i) la conduite des affaires au niveau régional (la "gouvernance" régionale) est importante, ii) en ce qui concerne la mondialisation, il faut faire une distinction entre ce qui constitue une simple tendance et ce qui relève d'un projet politique.

8. Le débat sur le deuxième thème a montré le dynamisme des groupements sous régionaux, a fait ressortir l'importance de la volonté politique et a mis en exergue l'élaboration d'instruments techniques communs aux pays participant à un groupement donné. On a considéré que les groupements sous-régionaux étaient un moyen de préparer les pays aux défis des marchés mondiaux et qu'ils pouvaient en même temps les protéger contre les risques de la mondialisation.

9. Les documents de fond établis par chaque commission régionale avaient été distribués à l'avance et seront publiés avec une introduction du Secrétaire général de la CNUCED.

10. En outre, la CEE a distribué une note succincte sur la facilitation du commerce montrant comment elle coopérait, par l'intermédiaire du CEFAC, avec les autres commissions régionales, l'Organisation mondiale du commerce et la CNUCED.

11. Dans l'ensemble, l'initiative du Secrétaire général de la CNUCED doit être saluée car elle a permis d'examiner des faits et des idées et elle a montré la spécificité des régions, qui est l'une des principales raisons d'être des commissions régionales.

III. SUITE DONNÉE À L'ANNÉE INTERNATIONALE DES PERSONNES ÂGÉES : ÉLABORATION D'UNE STRATÉGIE RÉGIONALE EN VUE DE METTRE EN ŒUVRE LE PLAN D'ACTION INTERNATIONAL RÉVISÉ SUR LE VIEILLISSEMENT

12. Dans sa résolution A/54/24 intitulée "Suite donnée à l'Année internationale des personnes âgées : une société pour tous les âges" l'Assemblée générale demande que le Plan d'action international soit révisé, encourage les initiatives régionales destinées à contribuer à cette révision et prend note avec gratitude de la proposition du Gouvernement allemand d'accueillir en 2002 une conférence ministérielle régionale sur le vieillissement sous l'égide de la CEE.

13. Ce qui précède doit être examiné à la lumière de l'évolution démographique, qui a commencé à modifier profondément la physionomie de nos sociétés. Il est incontestable que le vieillissement sera le grand problème démographique du XXI^e siècle et que les perspectives d'avenir des sociétés et des États dépendent de leur aptitude à tirer parti des possibilités offertes par le vieillissement de la population et à régler les problèmes qu'il pose.

14. Les questions relatives au vieillissement revêtent une grande importance dans le cadre du développement économique et social et nécessiteront un renforcement de la coopération régionale : dans la région de la CEE, il est à noter que si, d'après les projections, la population

totale des pays de la CEE devrait augmenter de 60 % d'ici 2050, le nombre de personnes âgées de 65 ans et plus devrait s'accroître trois fois plus vite. Les pays membres de la CEE souhaiteront donc peut-être encourager la coopération pour les questions relatives au vieillissement et au statut des personnes âgées et fournir une assistance aux pays en transition dans le cadre de la CEE.

15. En conséquence, il est recommandé que la Commission :

- a) Décide d'organiser une conférence ministérielle régionale sur le vieillissement en 2002 afin d'élaborer une stratégie régionale en vue de la mise en œuvre du Plan d'action international révisé sur le vieillissement;
- b) Accepte avec gratitude l'offre du Gouvernement allemand d'accueillir cette conférence, qui se tiendrait à Berlin en septembre 2002, et
- c) Approuve le cadre proposé pour les préparatifs présenté ci-après dans ses grandes lignes.

Cadre des préparatifs

16. La conférence ne se tiendra qu'en 2002 mais les préparatifs doivent commencer suffisamment à l'avance pour pouvoir se dérouler dans de bonnes conditions et être couronnés de succès. Les étapes ci-après sont proposées :

2000-2001

- Un premier séminaire serait organisé par le Secrétaire exécutif pour déterminer les problèmes et les enjeux de politique générale liés au vieillissement de la population qui revêtent une importance particulière pour la région de la CEE. Sur cette base, le Secrétaire exécutif ferait aux pays membres de la CEE des propositions concernant les principales questions qui seraient examinées lors de la conférence;
- Les principaux thèmes de la conférence seraient ensuite approuvés lors d'une réunion informelle spéciale de la Commission;
- Des séminaires d'experts seraient ensuite organisés pour examiner chacun des thèmes sur le fond.

Premier semestre de 2002

- Sur la base des résultats des séminaires, le secrétariat élaborerait un projet de stratégie régionale d'application du Plan d'action international révisé sur le vieillissement, dont la version définitive serait établie et adoptée à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement (Madrid, avril 2002).

Septembre 2002

- La version révisée du projet serait soumise à la conférence ministérielle de la CEE pour adoption.

17. Pour favoriser les synergies entre le processus préparatoire de l'Assemblée mondiale sur le vieillissement et celui de la conférence ministérielle de la CEE sur le même sujet, une coopération étroite sera instaurée :

a) Au niveau intergouvernemental, entre la Commission du développement social du Conseil économique et social et la Commission économique pour l'Europe, pour organiser des manifestations dans le cadre des préparatifs de la conférence;

b) Au niveau du secrétariat, entre le Département des affaires économiques et sociales (DAES) à New York et la CEE.

18. La Commission superviserait l'ensemble des travaux préparatoires au moyen de rapports soumis à la réunion informelle spéciale et à la session de la Commission en 2001. Les experts en poste à Genève pourraient constituer un groupe consultatif pour toute question appelant une attention particulière.

Financement du processus

19. Même si un appui fonctionnel peut être fourni, dans une certaine mesure, par le secrétariat de la CEE, notamment le Groupe des activités relatives à la population et la Division de statistique, il importe de noter que, compte tenu de l'ampleur de la tâche, des ressources supplémentaires seraient nécessaires pour garantir le bon déroulement du processus préparatoire et la tenue de la conférence elle-même.

20. Il faudra donc créer un fonds d'affectation spéciale, ou en choisir un qui existe déjà, selon qu'il conviendra, pour disposer d'un mécanisme permettant de recevoir les contributions volontaires nécessaires pour financer les services de personnel d'appui supplémentaire ainsi que les séminaires d'experts et les autres réunions préparatoires. Cela fait, les États membres et les autres organisations intéressées seront invités à verser des contributions dès que possible pour que le processus puisse se dérouler conformément aux prévisions et être mené à bien dans les délais. À cet égard, le secrétariat note avec satisfaction que le Gouvernement allemand a déjà fait savoir qu'il était disposé à verser une contribution importante et il faut espérer que cet exemple sera suivi par d'autres donateurs.
